



Imposition sur plus value lors d'un déficit

Par manonor

Bonjour,

Je suis en pleine cession d'activité:

mon entreprise a démarré très lentement et n'a connu pendant qq années qu'un résultat déficitaire (augmentant progressivement). J'ai tenté rapidement de céder mon droit au bail mais sans succès. Puis au bout de 5 ans, toujours à la recherche d'un acquéreur, la société a commencé à être bénéficiaire (résultat comptable) et c'est à ce moment que j'ai trouvé un acquéreur. Épuisée d'avoir dépensé tant d'énergie pour faire vivre une entreprise aussi endettée (auprès de ses associés uniquement), j'ai vendu! en faisant une plus value (cession- acquisition droit au bail) de 11000? (sans avoir pris en compte les frais de l'agence immobilière lors de l'acquisition, pour l'instant).

Je me demande aujourd'hui, si le déficit très important de mon entreprise peut être pris en compte malgré la plus value? (déficit de 55k?)

Devrais-je qd même payer cet impôt alors que l'entreprise n'a pas un sou en poche?

Quels sont les frais qui peuvent être réellement pris en compte pour faire baisser le montant de la plus value?

Je suis anéantie pas cette nouvelle...moi qui croyait sortir un peu de sous pour rembourser (une misère!) l'un de mes généreux associés...

Merci d'avance pour votre soutien et vos conseils.

bien cordialement,

Marie